

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 29 Mars 2016 à 20h30**

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2016

PRÉSENTS : DARETS Benoît, BEGARDES Pascale, DARDY Nathalie, DESTRIKATS Jean-Michel, FAUTHOUX Claudine, LAFITTE Lucie, LARD Hervé, LIBIER Alain, AUDAP Isabelle, DESSARPS Philippe. AUBERT Laure, MESLAGE Éric.

EXCUSÉS : LOPEZ Pierre, TEIXEIRA Frédéric, GAYON Christine.

Secrétaire de séance : M. MESLAGE Éric

Ouverture de la séance à 20h30

.....

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 02 mars 2016.

Toutes les délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité

FINANCES

Délibération n° 24 : Vote des taux d'imposition

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE à l'identique des taux de 2015, comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales 2016 :

| | |
|----------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 16.42 % |
| Taxe Foncière (bâti) : | 17.77 % |
| Taxe Foncière (non bâti) : | 59.06 % |

Délibération n° 25 : Tableau des Subventions 2016

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les différentes subventions, approuve l'affectation des subventions comme suit :

- Subvention au CCAS de SAUBRIGUES 2 000 €

| | |
|--------------------------------|---------|
| - Comité des Fêtes | 3 000 € |
| - Association Scène aux Champs | 2 500 € |
| - Médiathèque | 2 500 € |
| - Chorale | 100 € |
| - Tennis Club | 800 € |
| - Club des anciens | 500 € |
| - BOCS (Basket) | 3 500 € |
| - Pilota Club SJS | 850 € |
| - ACCA | 460 € |
| - Anciens Combattants | 300 € |
| - Comice Agricole Cantonal | 310 € |
| - Office de tourisme | 3 550 € |
| - D'Aci qu'em | 200€ |
| -TV Landes | 500€ |

Délibération n°26 : **Vote du Budget Primitif 2016**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2016 de la Commune, après avoir étudié le budget chapitre par chapitre. Il est arrêté comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

| | |
|------------|--------------|
| - Recettes | 952 981.03 € |
| - Dépenses | 952 981.03 € |

SECTION d'INVESTISSEMENT

| | |
|------------|--------------|
| - Recettes | 395 856.09 € |
| - Dépenses | 395 856.09 € |

Délibération n°27 : **Vote du Budget Primitif 2016 - Lotissement Communal du « Petit Capulon »**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2016 du Lotissement Communal de « Petit Capulon».

Le Conseil municipal étudie le budget chapitre par chapitre. Il est arrêté comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

| | |
|------------|--------------|
| - Recettes | 289 246.65 € |
|------------|--------------|

- Dépenses 289 246.65 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

- Recettes 64 246.65 €

- Dépenses 64 246.65€

Délibération n°28 : **Vote du Budget Primitif 2016 - Lotissement Communal de « Haureil »**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2016 du Lotissement Communal de « Haureil».

Le Conseil municipal étudie le budget chapitre par chapitre. Il est arrêté comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

- Recettes 746 700 €

- Dépenses 746 700 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

- Recettes 764 140 €

- Dépenses 764 140€

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°29 : **Adhésion service de remplacement du Centre de Gestion**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le projet du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale relatif au remplacement du personnel indisponible.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pallier aux absences éventuelles des agents titulaires dans l'intérêt du service public communal.

Le Conseil municipal **DÉCIDE** l'adhésion de la Commune de Saubrigues au service de remplacement organisé par le Centre de Gestion des Landes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir à cet effet.

CULTURE

Délibération n°30 : **Rencontres Enchantées – Partenariat.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque année des associations et des personnes physiques souhaitent s'associer, sous forme de dons, à la manifestation des « Rencontres Enchantées » organisée, dans le cadre du Centre de Loisirs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter les chèques des partenaires de cette manifestation chaque année.

Délibération n°31 : **Tarifs spectacles du Festival des Rencontres Enchantées 2016**

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2008 instituant une régie de recettes dans le cadre des Rencontres Enchantées qui se déroulent chaque année en JUILLET, **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de fixer les tarifs des entrées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** les tarifs des entrées comme suit :

| | | |
|---|-----------------------------|---------------|
| Lever de Rideau Spectacle du 10 juin | Tarif unique | 6 € |
| Spectacle du 23 juillet / Monsieur Lune | Tarif unique | 6 € |
| Chaque spectacle en journée des 20, 21 et 22 juillet | Tarif unique | 6 € |
| PASS Festival, le 23 juillet (spectacles + ateliers + animation) | Enfants Adultes | 8 € 10 € |
| Offre spéciale aux Saubriguais pour avoir accès au festival si réservation avant date butoire | De 3 à 18 ans Adultes | 7€ 8€ |
| Tarif ALSH du 23 au 24 | ALSH MACS ALSH hors MACS | 6€ 8€ |
| Un seul spectacle pour les ALSH le 23 ou le 24 juillet | ALSH MACS ALSH hors MACS | 5€ 6€ |
| Stage cirque | Selon le nombre d'heures | 20€, 25€, 30€ |
| Séjour artistique MACS 4 jours et 3 nuits | | 35€ |

Délibération n°32 : **Création d'un emploi temporaire saisonnier**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer **UN emploi temporaire d'Adjoint d'Animation Territorial de 2^{ème} classe** selon les effectifs prévisionnels.

Dans ce cadre, il sera conclu un contrat pour la période du **11 au 22 avril 2016**.

Le Conseil municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 2,

VU le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

De créer **un emploi** temporaire à temps non complet **d'Adjoint d'Animation Territorial de 2^{ème} Classe** pour faire face à un besoin saisonnier, L'agent recruté par contrat sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de ces agents. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget, au chapitre et article prévus à cet effet.

Porté à la connaissance du Conseil:

- Tour des commissions
- Réunion aménagement Place Publique
- Organisation Mayade
- DPU Sarl MICOLYS, 24 imp. du Baradet

**Date du prochain Conseil Municipal : 26 avril 2016.*

Séance levée à 23h43

SAUBRIGUES, le 05 avril 2016